



CPAS
CHARLEROI

NUMÉROS UTILES :

MAISON DE L'ÉNERGIE :

071/20.71.60

CPAS DE CHARLEROI :

071/23.30.23

ORES :

078/15 78 01

INFOS

MAISON DE L'ÉNERGIE
Boulevard Joseph II 64
6000 Charleroi

Tél. : 071/20.71.60

**AIDES RÉGIONALES
COVID
GAZ-ELECTRICITÉ
(JUSQU'AU 31 MARS)***



**MAISON DE
L'ÉNERGIE**

**CLIENT PROTÉGÉ
CONJONCTUREL
JUSQU'AU 31/03/2021**

CAT 1 :

Personne avec une difficulté de paiement de ses factures d'énergie, attesté par le CPAS ou un service social agréé.

CAT 2 :

Personne déclarée en défaut de paiement (procédure de pose Compteur à Budget) et :

- Chômage temporaire
- Chômeur complet indemnisé
- Bim

↳ Donne droit au tarif social pendant 1 an (30% de réduction sur le prix du gaz et de l'électricité.

TÉL. : 071/27.86.27

**TÉL. : 071/20.71.60
(touche 4)**

Veronique.collet@cpascharleroi.be

**POUR TOUT LE MONDE
JUSQU'AU 31/03/2021
PLUS DE COUPURE (SAUF
RAISON DE SÉCURITÉ)**

**POUR LES CLIENTS AVEC
COMPTEUR À BUDGET**

Tout client en difficulté peut demander une avance chez ORÈS (attention, la fourniture ne sera pas gratuite et devra être remboursée lors du chargement suivant).

Tout client peut demander la désactivation de son compteur à budget (il recevra alors des factures mensuelles de son fournisseur).

Une aide de 50€ pour l'électricité et de 150€ pour le gaz est octroyée dès le passage dans une borne pour un rechargement.

**POUR L'AVANCE ET LA DÉSACTIVATION, UN
FORMULAIRE ORES EST À COMPLÉTER.**

**POUR LES AIDES DE 50€ ET 150 € C'EST AU-
TOMATIQUE LORS DU PASSAGE DE LA CARTE
DANS LA BORNE DE RECHARGEMENT.**

**POUR LES CLIENTS
PROTÉGÉS FOURNIS
PAR ORES QUI ONT UN
COMPTEUR À BUDGET**

Les clients protégés en électricité fournis par ORÈS peuvent demander l'activation du limiteur (attention la fourniture ne sera pas gratuite et devra être remboursée).

Les clients protégés en gaz fournis par ORES peuvent demander l'aide hivernale. Momentanément, elle n'est plus attribuée par les CLE. Ils paieront alors environ 30% du tarif social durant le restant de la période hivernale (jusqu'au 30 mars).

**UN FORMULAIRE ORES EST À COMPLÉTER
POUR OBTENIR CES AIDES.**

*TARIF SOCIAL FÉDÉRAL ACCESSIBLE AUTOMATIQUEMENT
AUX STATUTS BIM À PARTIR DU 1^{ER} FÉVRIER